

Philosophie / de l'art

C1B1-24 (Décret Paysage, 2013)

Cycle : 1^{er} Bloc

Quadrimestre : 1 (partim 1) et 2 (partim 2)

Volume horaire : 30 h / an

Crédit : 2

Pondération : 1

Obligatoire : oui

Langue d'enseignement : français

Lieu : École Supérieure des Arts de la Ville de Liège - Académie Royale des Beaux-Arts de Liège (ÉSAVL-ARBAL), rue des Anglais 21, Liège 4000

Enseignant : Philippe Delaite, philippe.delaitet@esavl.be

COMPÉTENCES VISÉES

Le cours doit permettre à l'étudiant de bien appréhender et comprendre l'art et sa pratique. En étant à même de mieux comprendre l'art des autres, on est en mesure de mieux se comprendre soi-même.

ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Le but du cours est de donner à l'étudiant les bases d'une réflexion autonome vis-à-vis de l'art. C'est-à-dire d'acquérir le vocabulaire et les notions propres au langage artistique et au monde de l'art, un mode d'approche des œuvres qui

permette d'en faire résonner toutes les potentialités et de développer chez l'étudiant un esprit critique fait de tolérance et d'ouverture dépourvu de tout préjugé.

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE ET MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT

Le cours consiste en une approche méthodique des différentes étapes de l'histoire de l'art des deux siècles passés. Exposé des notions, commentaires et analyses de documents (projections de reproductions, documents vidéo, etc.), choisis notamment en fonction des options des étudiants, exercices et discussions.

MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION/PONDÉRATION

Vérification de l'acquisition des notions apprises et des capacités à les mettre en pratique. Participation active en classe, exercices en cours d'année et examens.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

CO-REQUIS

Aucun.